

5^c. Journal du Lot 5^c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

Abonnements

CAHORS ville.....	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes.....	»	»	8 fr.
Autres départements.....	3 fr.	5 fr.	9 fr.
	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance. Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS
A. COUSSLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef
L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

Publicité

ANNONCES (la ligne).....	25 cent
RÉCLAMES.....	50 —

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

Pour ceux qui ne lisent QUE LE DIMANCHE

LA SEMAINE

EN FRANCE

La clôture des Chambres. — Manifestations au Quartier-Latin.

Le budget est voté : Chambre et Sénat se sont mis d'accord jeudi soir et aussitôt le décret de clôture de la session a été lu.

Le Parlement est en congé : sénateurs et députés ont regagné leur département pour préparer les élections sénatoriales.

Le Quartier-Latin est en émoi : les étudiants, depuis quelques jours organisent chahuts sur chahuts contre des professeurs de la Faculté de médecine.

La police a été obligée d'intervenir et elle l'a fait tout d'abord, avec indulgence. Mais les manifestations ont continué, et elles ont pris jeudi une importance assez grave au point que des bagarres se sont produites et que des mesures sévères ne manqueraient pas d'être prises contre certains manifestants.

A L'ÉTRANGER

Castro déchu. — En Hollande.

Castro, le dictateur du Venezuela, a été prudent : son voyage en Europe le met à l'abri des représailles légitimes que son peuple ne manquerait pas d'exercer contre lui.

L'Atlantique est entre lui et son pays : c'est une barrière plus que suffisante pour empêcher ses adversaires de lui faire expier ses exploits de dictateur.

Le Venezuela est en pleine révolution : le vice-président Gomez a pris les rênes du pouvoir et son premier vote a été de rendre la liberté aux victimes de Castro, et de renouer les relations amicales avec les puissances d'Europe.

Quant à Castro, son rôle est bien fini : à Berlin, il continuera à soigner sa maladie imaginaire, certain qu'avec les millions qu'il a mis en sûreté dans les banques d'Europe, de vivre encore tranquille et heureux.

La Hollande est en joie : sa gracieuse souveraine est enceinte. Son état de grossesse a été proclamé officiellement au Parlement et tous les hommes d'Etat et tout le peuple ont applaudi.

Il ne faudrait pas croire cependant que ce soit l'événement par lui-même qui ait provoqué cette explosion de joie. La grossesse de la reine a une importance considérable pour les destinées du pays, car si la reine venait à disparaître sans héritier, aussitôt une trentaine de petits princes allemands seraient sur les rangs pour prendre la succession.

La Hollande envisagerait plutôt avec crainte cet avenir-là. Il est vrai qu'elle aurait toujours la ressource de proclamer la République.

LE FURETEUR.

Arrangement franco-belge pour le Congo

Mardi matin a été signé à Paris, un arrangement franco-belge à propos du Congo.

Un différend existait entre la France et les Etats indépendants au sujet de la frontière du Congo français et du Majombe, ainsi qu'à propos de l'île de Bomo, située au milieu du Stanley-Pool et dont la propriété était revendiquée par le Congo français. Après les négociations, la délimitation de la frontière du Majombe et du Congo français s'est faite conformément aux désirs du gouvernement belge.

En revanche, l'île de Bomo est cédée à la France avec cette réserve qu'elle sera neutralisée, c'est-à-dire que la France ne pourra jamais y établir ni batteries, ni fortifications, ni corps de troupes.

LA NOUVELLE TURQUIE

Sous la poussée des idées nouvelles le dernier rempart de l'absolutisme vient de s'écrouler en Orient.

Le vieux sultan Abdul-Hamid qui, il y a trente ans, au lendemain de son avènement, avait supprimé d'un trait de plume la Constitution accordée quelques mois auparavant à son peuple, vient d'ouvrir solennellement le nouveau Parlement ottoman dont le rétablissement lui a été imposé par le tout-puissant comité « Union et Progrès. »

En traversant les rues de Constantinople pavées de vives couleurs et remplies d'une foule enthousiaste, le Commandeur des Croisés n'a pu se dissimuler qu'il allait proclamer lui-même à la face du monde la faillite du régime qu'il avait créé et fait vivre par sa volonté propre et qui, devant l'histoire, conservera son nom.

C'est bien le glas du régime hamidien qui retentissait à ses oreilles, tandis que les canons des forts et des bâtiments de guerre célébraient avec fracas le grand événement.

Aussi le souverain paraissait-il plutôt soucieux et pressé d'en finir.

Il resta à peine un quart d'heure auprès des députés auxquels il se borna à adresser quelques brèves et banales paroles de bienvenue après la lecture par son premier secrétaire, du discours du Trône, comme s'il avait hâte d'abrèger une formalité qui consacrait son abaissement devant le peuple.

Il s'est d'ailleurs refusé à renouveler son serment de fidélité à la Constitution contrairement au vœu des députés qui réclamèrent à ce sujet des éclaircissements au grand-vizir.

Nombre d'entre eux s'abstinrent à leur tour de prêter le serment de fidélité pour marquer leur mécontentement et leur désapprobation de l'attitude du souverain.

Peut-être Abdul-Hamid avait-il conservé l'espoir, après avoir rétabli la Constitution de 1876 par crainte de la révolution, que les événements lui permettraient une fois encore de revenir sur les engagements pris et de différer la réunion du Parlement.

Il semble bien que le Comité « Union et Progrès » ait eu des raisons d'appréhender un retour offensif de l'autocrate déchu, mais non résigné.

De là la précaution qu'il a prise tout d'abord d'éloigner de Constantinople les troupes que le sultan avait comblées de ses faveurs et qui, pour ce motif, lui étaient particulièrement dévouées ; de là l'ordre donné aux deux bâtiments de guerre ottomans embossés devant le palais de Yildiz-Kiosk et commandés par deux officiers du parti de la Jeune-Turquie, de tenir toujours leurs canons braqués sur la résidence du sultan ; de là enfin la hâte avec laquelle fut convoqué le nouveau Parlement, dont l'ouverture eut lieu avant même que les élections fussent terminées dans tout l'Empire.

Les Jeunes-Turcs avaient très bien compris que leur action, pour demeurer efficace, devait s'exercer sous une forme plus régulière que celle imposée par la marche des événements et de propagande.

Après la phase révolutionnaire, la phase parlementaire s'imposait : le passage de l'une à l'autre devait marquer et assurer la victoire définitive des partisans du régime constitutionnel sur l'autocrate.

Dans les luttes politiques comme dans les batailles d'armées, il ne suffit pas de vaincre ; il faut, avant tout, savoir profiter de la victoire.

La Jeune-Turquie avait obtenu un premier succès en arrachant au sultan intimidé le rétablissement de la Constitution de 1876.

Mais un coup de force préparé ou encouragé par le Palais aurait pu remettre les choses en question, et certains incidents ont révélé l'existence d'un parti de contre-révolution qui, toutefois, ne put ou ne sut faire dégenerer en journées décisives les

échauffurées qu'il organisa, notamment avec le concours d'éléments kurdes.

Pour que le comité « Union et Progrès » devint définitivement le maître, il fallait qu'il dominât non seulement le ministère, mais encore la Chambre des députés, de façon qu'il pût parler avec plus d'autorité et d'énergie au souverain au nom de la nation.

La Jeune-Turquie, qui, hier, était la Force, représente aujourd'hui le Droit.

Le Comité de salut public est devenu le Parlement ottoman.

Abdul-Hamid, qui a subi le premier, devra conserver le second et s'en accommoder.

La résignation n'est-elle pas la grande vertu de l'Orient !

J. C.

Chambre des Députés

Séance du 22 décembre

Dans la séance du matin, ainsi que nous l'avons indiqué dans notre service de dépêches, la Chambre a continué la discussion du projet de loi relatif à l'augmentation de l'artillerie.

Dans la séance de l'après-midi, présidée par M. Brisson, la Chambre a abordé la discussion du budget, retour du Sénat.

Sur le budget des finances, la Chambre avait diminué de 200.000 francs le crédit affecté aux traitements des trésoriers payeurs généraux. Le Sénat a rétabli ce crédit ; la commission maintient la réduction mais la fixe à 150.000 fr.

Sur le budget des affaires étrangères la Chambre avait diminué de 15.000 fr. le crédit du personnel de l'administration centrale. Le Sénat a rétabli le crédit dont la Chambre vote à nouveau la diminution.

Sur les divers budgets les diminutions de crédit précédemment votées sont maintenues et l'ensemble du budget est voté par 450 voix contre 57.

M. Jules Roche présente des observations concernant le mode d'élection des députés sénatoriaux.

La proposition est renvoyée à la commission du suffrage universel avec mission de la rapporter d'urgence.

La Chambre fixe son ordre du jour de la séance d'aujourd'hui, et la séance est levée.

Séance du 23 décembre 1908

Dans sa séance du matin, la Chambre a continué la discussion du projet de loi sur l'artillerie.

Le projet est voté.

Dans la séance de l'après-midi présidée par M. Brisson, M. Argeliès dépose une proposition d'amnistie en faveur des condamnés pour faits de grèves et faits connexes relatifs à la grève et aux événements de Dravril-Vigueux.

M. Clemenceau déclare ne pouvoir s'associer à cette proposition.

Par 269 contre 234, la proposition de M. Argeliès est rejetée.

La Chambre aborde la discussion des crédits supplémentaires concernant le Maroc.

M. Jaurès demande la discussion immédiate, M. Pichon demande l'ajournement de la discussion.

Malgré l'opposition de M. Jaurès, le renvoi est prononcé par 296 voix contre 250 voix.

La séance est suspendue pour attendre que le budget revienne au Sénat.

Séance du 24 décembre 1908.

Dans cette séance présidée par M. Brisson, la Chambre ratifie les diverses modifications apportées dans le budget par le Sénat.

L'ensemble du budget est voté par 450 voix contre 49. M. Clemenceau, président du Conseil donne lecture du décret de clôture et la séance est levée.

Sénat

Séance du 23 décembre 1908

PRÉSIDENCE DE M. A. DUBOST

Le Sénat vote, sans débat, trois projets autorisant l'établissement de che-

mins de fer d'intérêt local, notamment dans les Landes, entre Labenne et Seignosse.

On vote, à l'unanimité de 241 voix le crédit extraordinaire de 147.500 francs pour le paiement d'une créance de l'exercice périmé de 1903 du budget des postes et télégraphes.

On adopte un projet ayant pour objet de modifier la composition de la commission centrale instituée par la loi de 1905 sur l'assistance obligatoire aux vieillards.

M. Poincaré donne lecture des nouvelles conclusions de la commission des finances sur le projet de budget modifié par la Chambre.

Les conclusions de la commission des finances sont mises aux voix.

Il y a désaccord sur les quatre points suivants dans le budget des dépenses : budget des finances, divergence de 4.100 francs au crédit affecté au personnel du service des laboratoires ; budget de l'intérieur, divergence de 100.000 francs sur le crédit relatif aux subventions aux sapeurs-pompiers ; budget de l'instruction publique, suppression du crédit de 500.000 francs, voté par la Chambre, pour l'expédition Charcot, du pôle Sud ; budget des colonies, écart de 25.000 francs dans la subvention du budget de la Guadeloupe.

Les divers articles de la loi de finances votés :

La suite de la discussion est renvoyée au lendemain.

Et la séance est levée.

Séance du 24 décembre 1908

Dans la séance du matin, le Sénat continue l'examen du budget qu'il vote rapidement à l'unanimité.

Dans la séance de l'après-midi, le Sénat a examiné le budget, retour de la Chambre puis lecture du décret de clôture de la session est donnée.

Et la séance est levée.

Juges subtils

Les juges de Berlin viennent de rendre un arrêt qui peut compter parmi les plus subtils. Il s'agissait de savoir si un huissier avait pu saisir valablement un pardessus.

Sur cette question, ils ont fait l'ingénieur distingué suivant. S'il s'agit d'un pardessus d'hiver, il faut le considérer comme un vêtement indispensable à la vie, et, pas plus que ne l'est un lit, il n'est saisissable. Mais il en va tout autrement d'un pardessus d'été.

Les juges n'ont pas voulu considérer qu'il était non moins utile pour protéger contre les dangers des fraîcheurs du soir, ou d'un refroidissement subit de la température, se produisant en plein été. Ils ont décidé gravement que ce ne pouvait être qu'un vêtement de luxe, un parement supplémentaire, un ornement de toilette, et que, dans ces conditions, les huissiers pouvaient le saisir, au détriment de ceux qui ont le malheur de les avoir à leurs trousses.

LE DÉFILÉ NOIR

Par ces temps, où les hommes et les choses de la police sont au premier plan de l'actualité, il n'est pas inutile de signaler un procédé, assez ingénieux, dont on se sert à New-York. Il est employé tous les matins à la maison de police de cette ville.

On rassemble tous les prisonniers qui ont été arrêtés la veille et on les fait entrer dans une grande salle, dans laquelle ils ne pénètrent que l'un après l'autre.

Là se tiennent de cent cinquante à deux cents hommes, dont la figure est entièrement recouverte par un grand masque noir. Ce sont les agents de la police secrète qui passent en revue « le gibier » de la veille. Au commandement de : « Regardez devant vous ! Regardez à droite ! Regardez à gauche ! », le prisonnier, dont le nom est clamé dès son entrée dans la salle, défile devant les détectives masqués, qui prennent de rapides notes ou fixent leurs souvenirs,

Ce système a un double avantage, paraît-il. D'abord, les agents secrets, au bout de deux ans de cette inspection quotidienne, reconnaissent, au premier coup d'œil, tous les professionnels du crime et tous les « chevaux de retour » sans que ceux-ci puissent à leur tour dévisager les agents pour mieux les « brûler » ensuite. En outre, il paraît que ce défilé noir — c'est ainsi qu'on l'appelle à New-York — produit un effet moralisateur ou, du moins, intimidateur sur tous ceux à qui la faiblesse morale d'un instant a fait commettre une première mauvaise action. Rien que le souvenir des quatre cents yeux masqués et scrutateurs qui se sont fixés une seule fois sur leur personne leur inspire pour toujours une terreur salutaire.

Famille

Ce n'est pas seulement au point de vue industriel que les Allemands travaillent pour l'exportation, c'est aussi au point de vue matrimonial en ce qui concerne leurs princes et princesses. Ils en ont mis sur presque tous les trônes de la terre.

Sur quarante-deux monarchies qui encombrant la terre, il y en a trente-cinq d'origine allemande.

Tout d'abord, naturellement, les vingt-deux princes qui règnent dans l'Allemagne même ; puis ceux du Luxembourg et de Liechtenstein ; les Habsbourg ; les Romanoff-Holstein-Gottorp de Russie ; les familles royales de Danemarck, de Norvège et de Grèce, qui sont toutes de la maison Schleswig-Holstein-Sonderbourg-Glücksbourg ; les Nassau-Orange de Hollande ; les Hohenzollern de Roumanie ; les familles régnantes d'Angleterre, de Belgique, de Portugal et de Bulgarie.

L'importance de ces relations matrimoniales ne saurait échapper, d'autant moins que les exportés conservent toujours des relations avec leurs pénates d'origine.

Ainsi, les souverains d'Angleterre portent encore les titres de duc et duchesse de Saxe, de même que le duc de Saxe-Cobourg-Gotha porte le nom de prince royal de Grande-Bretagne et d'Irlande.

Quant, entre tous ces gens, se lèvent des litiges, tous les princes de la même Maison, quelle que soit leur nouvelle nationalité, se réunissent en conseil de famille. Parmi les plus assidus en ces rapports familiaux se signale le nouveau tsar de Bulgarie.

INFORMATIONS

Au Maroc

M. Regnault à Fez

C'est à la fin de la semaine prochaine que M. Regnault quittera Paris pour rejoindre son poste. Il partira de Tanger après le 15 janvier, mais on ignore si le passera par El-Ksar ou par Larache.

La mission française de 1908, un peu moins nombreuse que celle de M. Saint-René-Tallandier en 1905, se composerait de M. Regnault, de deux secrétaires d'ambassade et de plusieurs officiers. Les instructions de notre représentant ne sont pas encore fixées.

Hafid attend M. Regnault

Moulaï-Hafid, spontanément et officiellement, a exprimé à diverses reprises le désir de recevoir, le plus tôt possible, la visite de M. Regnault. Il serait pourtant prématuré de tirer de ce désir du sultan des conclusions trop optimistes. Quelles que soient ses dispositions à notre égard, le besoin de causer des diverses questions se rattachant à la France, qui le préoccupent, suffit à expliquer la hâte qu'il a de voir le ministre de France à Fez.

La reconnaissance de Moulaï-Hafid La procédure adoptée pour la reconnaissance officielle de Moulaï-Ha-

fid par les puissances consistera en la remise au représentant du sultan à Tanger par le doyen du corps diplomatique d'une lettre dont le texte a été déjà arrêté. Cette lettre sera remise dans quelques jours, dès toutes que les légations auront reçu l'assentiment de leurs gouvernements.

Salon de l'automobile

La seconde série du Salon de l'Automobile s'est ouverte le 24 décembre courant, elle constitue le premier salon international de l'aéronautique.

La grande Nef est occupée par les véhicules industriels, les machines-outils, par la Classe de la Navigation qui comprendra toutes les applications du moteur à mélange tonnant et du moteur à combustion interne aux Marines de Guerre, de Commerce de Pêche et de Plaisance.

Quant à l'Aéronautique, des dirigeables, tous les appareils qui ont servi aux Aviateurs à réaliser leurs prouesses fameuses, ont été exposés sous les yeux du public. La seconde série des Salons de l'Automobile a obtenu un vif succès.

La Chute de Castro

M. Alcantara, ministre de l'intérieur, a adressé aux gouverneurs des différents Etats une proclamation dans laquelle, après avoir fait l'éloge du nouveau gouvernement, il déclare que c'est le moment ou jamais pour le Venezuela de montrer qu'il est en état de se bien gouverner et de marcher dans la voie du progrès.

« Les complications internationales dans lesquelles le Venezuela est engagé, dit la proclamation, font un devoir impérieux aux Vénézuéliens de s'unir pour la cause commune. Montrons que nous sommes dignes de défendre le drapeau. Chaque Etat disposera à cet effet, aux termes de la Constitution, d'une partie de ses revenus. Le gouvernement étudiera les questions économiques et agricoles, notamment la question de l'élevage du bétail, et donnera son attention spéciale au crédit du Venezuela. »

Le gouvernement n'ignore pas ce qui est dû à la classe ouvrière, et prendra des mesures pour lui venir en aide. Le Venezuela désire cultiver avec toutes les nations des relations franches et amicales, et à cet effet il devra s'efforcer de trouver une solution aux questions actuellement pendantes, sans cependant perdre de vue la dignité de la nation et ses droits inaliénables.

Le nouveau ministère vénézuélien a rapporté le décret défendant le transbordement à Willemstad des marchandises à destination des ports vénézuéliens. Cette mesure était la principale des difficultés ayant provoqué la tension des relations entre la Hollande et le Venezuela. On considère que son abrogation met virtuelle-ment fin au différend des deux gouvernements.

Le général Gomez a fait remettre en liberté les prisonniers politiques.

Petites Nouvelles

Le voyage du président de la République, à Nice, n'aura pas lieu en janvier comme on l'avait annoncé. Il sera probablement remis au mois d'avril. L'inauguration du monument Gambetta n'aurait donc lieu qu'à cette époque.

Le Conseil national suisse a ratifié sans opposition la convention monétaire additionnelle signée à Paris, en novembre dernier.

On annonce la mort de M. de Kerjégou, député du Finistère. Il était né en 1846.

Le vapeur anglais « Irada » a fait naufrage la nuit dernière sur la côte Sud d'Irlande. Il y a eu 5 noyés.

Jeanne Weber, l'ogresse, a été internée dans un asile d'aliénés.

Le procès en 100.000 francs de dommages intérêts intenté par M. Alfred Dreyfus contre la « Libre Parole » et l'« Action Française » est fixé pour le 10 février.

CHRONIQUE LOCALE

ELECTION SÉNATORIALE

DU 3 JANVIER 1909

CANDIDAT RADICAL

PAULIAC

Ancien Sénateur
Président du Conseil Général

L'ÉLECTION SÉNATORIALE

Parnac, le 23 décembre 1908.
à Monsieur L. Bonnet « aussi peu réducteur que possible du Journal du Lot. »

Excusez-moi de faire suivre votre nom du seul titre qui vous convienne parmi ceux, fort nombreux sans doute, qui vous désignent à l'admiration de vos concitoyens.

Je n'ai pas l'habitude de perdre mon temps à des polémiques fastidieuses.

Je ne relèverai donc pas les commentaires et les appréciations d'estime dont vous vous faites l'écho. Ces procédés de discussion jugent ceux qui les emploient. Si je voulais vous suivre dans cette voie je n'aurais guère, hélas ! que l'embaras du choix dans la distribution des épithètes dont émaille vos conversations certains hommes politiques très charitables quand ils s'expriment sur le compte de leurs collègues. Je laisse à de plus qualifiés cette besogne de basse délation dont on saisit aisément le but.

Mais vous ne parviendrez pas à rompre l'harmonie qui existe entre mes collègues du Conseil Général et moi. Ils savent bien que l'ardeur, la vivacité parfois avec lesquelles je défends mes opinions ne sont que le signe extérieur de la sincérité de mes convictions et ils peuvent tous me rendre ce témoignage que je ne me suis jamais départi de la courtoisie et des égards qui sont de tradition dans notre assemblée, tradition que certainement le Journal du Lot ferait revivre si elle tendait à disparaître.

Je veux, tout d'abord, protester avec indignation — avec preuves à l'appui — contre l'odieuse insinuation relative à mes prétendues tentatives « d'unification » de mes convictions politiques.

Il me suffira, pour cela, de reproduire ci-après les appréciations des journaux républicains de Chambéry quand j'ai quitté cette ville en octobre 1903.

Je regrette que leur insertion semble donner une apparence de fondement au reproche de mégalomanie que vous m'adressez mais vous conviendrez bien que je n'ai pas provoqué cette communication. C'est donc bien vous qui m'avez fait, cette fois, une réclamation involontaire....

Le Patriote Républicain (journal de M. Perrier, sénateur, président du Conseil Général).
(n° du 14 octobre 1903).

« Nous apprenons que M. Pendaries, Ingénieur des Ponts et Chaussées, est nommé Directeur de la Voirie municipale de Toulouse.

« M. Pendaries, tout en gardant sa place dans les rangs de l'Administration des Ponts et Chaussées, est mis à la tête d'un service important où il trouvera à dépenser son activité et sa faculté de travail et qui lui assure une situation enviable.

« Nous regretterons le départ de M. Pendaries; nous avons livré le même combat et nous avons trouvé en lui un large esprit, une forte conviction, en même temps que les grâces d'une haute culture intellectuelle.

« Lui-même, sans doute, ne prévoyait pas qu'il abandonnerait sitôt, la jolie habitation, une des plus élégantes et des plus confortables, de Chambéry, édifiée sur ses plans et qui réalisait un rêve lointain. Les destinées en ont décidé autrement.

« M. Pendaries n'a pu refuser l'occasion qui s'offrait, et nous lui disons ici le cordial adieu qu'on adresse au voyageur dont le départ attriste les amitiés sédentaires. »

L'Indicateur Savoisien (n° du 17 octobre 1903).

« Note identique. »

« Le Démocrate Savoisien (n° du 18 octobre 1903. Journal de M. Chambon, député).

« Ponts et Chaussées. — M. Pendaries, Ingénieur des Ponts et Chaussées, vient d'être nommé Directeur de la Voirie Municipale de Toulouse.

« Nous tenons à lui exprimer ici les regrets que nous cause son départ.

« Fonctionnaire aimable et républicain sincère, il laissera un bon souvenir parmi nous. Ce n'est pas l'avis des journaux réactionnaires de la région. Nous en sommes heureux, car la joie que leur cause ce

départ est un gage certain du républicanisme de M. Pendaries. »

Voilà pour Chambéry.

A Toulouse je n'ai pas plus fait de la politique radicale sous la municipalité Serres que de la politique socialiste unifiée sous les municipalités Bedouce et Rieux. J'ai fait de l'administration tout court. Et je vous mets bien au défi de prouver le contraire.

Du reste mes relations bien connues d'étroite amitié avec les chefs incontestés de la politique radicale dans le Sud-Ouest sont la meilleure garantie de la solidité de mes convictions. Votre perfide insinuation se retourne donc contre vous.

Je souhaite simplement que parmi la clientèle du Journal du Lot, parmi ceux aux ambitions desquels il s'efforce de prêter l'appui de son inestimable popularité on en trouve beaucoup qui puissent invoquer la même « unité politique ».

Un dernier mot pour répondre à votre reproche d'indiscipline républicaine.

Le 19 novembre, je reçus de M. Pauliac la lettre suivante non confidentielle :

« St-Cirgues 19 novembre 1908,

» Mon cher collègue,

» Je ne vous apprendrai rien en vous annonçant ma candidature au Sénat.

» Je tiens cependant à vous en faire part directement.

» Je ne vous dissimulerai pas qu'on m'a parlé de votre candidature. Si elle se produit je regretterai vivement que ce soit avec un collègue républicain et avec vous que la lutte s'engage. Mais je n'ai pas besoin de vous donner les raisons qui justifient ma décision. Vous les connaissez assez pour ne pas les trouver blâmables.

» En tout état de cause, j'espère pouvoir bientôt vous serrer la main.

» Votre dévoué collègue,
Signé PAULIAC ».

La lettre de M. Pauliac m'ayant été adressée à Parnac me parvint à Toulouse le 22 novembre. J'y répondis le 24 en substance ceci : (Je n'ai pas gardé le texte de ma réponse, mais j'en garantis le sens).

« Mon cher Président,

» Merci de votre communication, je n'ai pas encore fait acte de candidat et je ne le ferai, s'il y a lieu, qu'après vous avoir vu. Je vous serai reconnaissant de vouloir bien me donner la plus tôt possible un rendez-vous soit à Cahors, soit à Figeac où je me rendrai volontiers pour vous éviter un dérangement.

« Sentiments affectueux et dévoués, signé « PENDARIES ».

La réponse de M. Pauliac m'est parvenue dix jours après.

Entre temps le Réveil du Lot qui n'avait pas encore pris parti, recevait la visite de M. Pauliac et se ralliait à sa candidature que l'on pouvait croire unanimement acceptée par le parti républicain, alors pourtant qu'aucun congrès, aucune réunion des chefs autorisés du parti républicain, n'avait été appelé à discuter la très grave question politique que je pose en ces termes :

« Dans les circonstances présentes, étant donné la distribution des mandats législatifs radicaux entre les trois arrondissements, alors que Gourdan a un sénateur radical et un député radical, que Figeac a un député radical et que l'arrondissement de Cahors, qui compte douze cantons et quarante pour cent de la population du département, n'a pas de représentant radical, est-il plus urgent de restituer à l'arrondissement de Figeac le siège de sénateur qu'il a perdu en 1906, que de restituer à l'arrondissement de Cahors sa part légitime dans la représentation radicale du département ? »

« Croit-on que les élections législatives de 1910 ne risquent pas d'être fâcheusement influencées par l'état d'infériorité politique dans lequel on aura systématiquement laissé l'arrondissement de Cahors ? »

« Et, quelque respectables que soient les motifs qui ont conduit, dès l'abord, à offrir à M. Pauliac la revanche de son insuccès de 1906, n'y a-t-il pas un intérêt politique supérieur à donner d'abord à l'arrondissement de Cahors un représentant radical ? »

Cette question était assez sérieuse pour être posée et discutée au grand jour. En la soulevant devant un congrès des délégués républicains de l'arrondissement de Cahors on n'eût pas nuï loin de là, au développement de la politique radicale du département.

On n'eût pas nuï, non plus, à l'harmonie, plus que jamais nécessaire, des représentants radicaux de l'arrondissement au Conseil général.

Si elle avait été résolue par l'affirmative, je suis persuadé que nos amis de Figeac auraient été les premiers à nous faire crédit et à nous donner un cordial témoignage de solidarité républicaine.

Dans le cas contraire, chacun ayant pris ses responsabilités, l'élan du

parti républicain eût été spontané, enthousiaste, unanime....

Pour moi, profondément respectueux du suffrage populaire, n'admettant pas qu'on puisse disposer des électeurs sans les consulter, convaincu de la nécessité d'assurer l'équilibre politique des trois arrondissements, bien résolu à protester contre la politique des coteries et des petites chapelles, je ne cesserais pas de lutter pour que la politique du parti républicain dans l'arrondissement retrouve enfin ses conditions indispensables de succès : la clarté, la publicité, l'indépendance.

Je n'admettrai jamais qu'elle puisse être fixée dans le huit-clos de certains cénacles.

Recevez, je vous prie, l'assurance de ma considération distinguée : je m'excuse de la longueur de cette communication.

A. PENDARIES.

A Monsieur Pendaries aussi peu sénateur que possible du Département du Lot

Monsieur Pendaries n'est pas content.

Il aurait tant voulu être sénateur, le pauvre !

Il aurait si bien accepté le siège vacant pour l'arrondissement de Cahors et pour... lui-même.

Mais Monsieur Pendaries, en excellent mathématicien, connaît la tangente.

Il la connaît et il la pratique.

Il ne nous répond par sur la question de savoir s'il a ou non posé sa candidature.

Il ne nous dit pas s'il a ou non annoncé sa décision à diverses personnalités politiques.

Il ne nous dit pas s'il est vrai qu'il ait proclamé *urbi et orbi* que la représentation du Lot était entre les mains d'incapables, d'imbeciles, de....!!!

Il ne nous dit pas s'il maintient, sans rire, qu'il a retiré sa candidature pour assurer le succès de M. Pauliac.

En revanche nous savons qu'il a laissé des regrets à Chambéry.

Quant au reste de la lettre, Monsieur Pendaries nous permettra de le négliger : le seul point gai et qui classe Monsieur Pendaries en bon rang à côté de Marc Twain et d'Alphonse Allais, c'est d'entendre M. Pendaries parler de l'ambition.... des autres !!!

Encore un mot : la candidature de M. Pauliac, serait d'après l'honorable Conseiller Général de Luzech, une candidature de petite chapelle.

Que Monsieur Pendaries se présente donc le 3 janvier. La chapelle pourrait bien être pour lui. Monsieur Pauliac aura, lui, une cathédrale !

LOUIS BONNET

et TOUTE la Rédaction du Journal du Lot, (ce n'est pas trop pour répondre à un ancien élève de la première école du monde !!!)

Une équation

On nous affirme que le problème suivant a été posé récemment par un ancien élève de Polytechnique :

Etant donné les quantités $C a = 0$, $P c = 0$ et la quantité $P s = \text{infini}$

trouver une équation qui donne B, B désignant le bonheur du peuple.

Voici le raisonnement qu'a fait l'ancien élève de la Première Ecole du monde.

C a et P c égalant respectivement 0, je puis poser $C a + P c = 0$

J'élimine P c en introduisant la quantité P s ; j'obtiens $C a + P s = \text{infini} + 0$

Or B égale l'infini, puisque le bonheur du peuple c'est l'infini. Je puis donc remplacer *infini* par B et j'ai $C a + P s = B(\text{honneur du peuple}) + 0$

C. Q. F. D.
Le même raisonnement pourrait se faire en éliminant C a, mais les opérations sont plus difficiles !...

On demande des OUVRIERS COMPOSITEURS à l'imprimerie du « Journal du Lot ».

Encore l'évêque

M. Laurans, évêque de Cahors, avait écrit, il y a quelques mois, une lettre très véhémente de protestation contre la neutralité scolaire.

Probablement, il a constaté que cette lettre n'avait pas produit les effets qu'il en attendait.

Il a récidivé dimanche. Cette fois, il se fâche, il prend les mesures nécessaires pour que son ordre soit exécuté.

Article 2. « Toute école où sont adoptés comme classiques des livres condamnés par l'autorité ecclésiastique, doit être considérée comme une école positivement mauvaise, dont la fréquentation est interdite comme constituant une occasion prochaine de péché. »

Article 3. — Les sacrements seront refusés à l'instituteur qui s'obstinera à maintenir dans sa classe les livres condamnés.

Article 4. — Itou pour les parents qui n'auront pas éloigné les enfants des écoles mauvaises.

Et tout cela, sans rémission, « à moins de cas douteux » ce qui veut peut-être dire, pourvu que les instituteurs et les parents aient la générosité de... faire quelques dons à... qui de droit.

C'est la voix de Dieu, déclare l'évêque de Cahors, qui lui a dicté ces mesures : nous n'aurions aucune bonne raison de ne pas le croire sur parole, si dans la lettre pastorale nous ne relevions ce motif pour lequel l'évêque met à l'index certains livres classiques.

« L'histoire de France des écoles « primaire est écrite, non pour raconter des faits, mais pour soutenir une doctrine, ou plutôt des passions politiques et des préjugés. »

Et parmi ces préjugés, M. Laurans indique « la glorification à outrance « des hommes et des choses de la « Révolution et le but de rendre méprisable la France catholique des « siècles passés. »

Il y en a assez pour comprendre l'œuvre poursuivie par M. l'évêque de Cahors : c'est œuvre politique, tout simplement.

Sans doute, M. Laurans se défend énergiquement de poursuivre les intérêts d'un parti politique : il en est tout à fait incapable.

Mais pourquoi M. Laurans n'a-t-il pas ajouté alors, qu'il mettait à l'index également tous les livres qui condamnent la Révolution française !

Heureusement que la plupart des maîtres, des parents sont fixés sur les bons sentiments des évêques pour la République ; ils sauront en tenir compte, au risque d'obliger le doux évêque de Cahors à écrire une nouvelle lettre contre les « mauvais livres » dont, nous l'espérons bien, on continuera à faire usage dans les écoles primaires.

LOUIS BONNET.

Préfecture

M. le Préfet ne recevra pas officiellement à l'occasion du 1^{er} janvier.

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 décembre 1908

Le Conseil municipal s'est réuni mercredi soir sous la présidence de M. le docteur Darquier, maire.

La séance a été ouverte à 8 h. 1/2 MM. Darquier, Carlin, Cayrac, Suquet, Ressimier, Périé, Duranc, Fernandès, Arnaudet, Davant, Bris, Gayet, Tourriol, Gibert, Murat, Dulac, Salanié, Paubert, Mauriès, Baudel, Teyssonières.

Excusés : MM. Paulus et Delpont. M. Suquet désigné comme secrétaire donne lecture des procès-verbaux des dernières séances.

Les procès-verbaux sont adoptés. Le Conseil donne un avis favorable à plusieurs demandes de soutiens de famille.

MM. Dulac, Fernandès et Périé sont nommés délégués pour la révision des listes électorales en 1909.

MM. Fernandès et Delpont sont nommés répartiteurs pour 1909.

Le Conseil décide de payer dans les proportions fixées par la loi la pension à l'asile de Leyme de l'aliéné B.

Après discussion, le conseil donne un avis favorable à la demande formée par M. Dreuillès, directeur du grand bazar, pour que des dérogations à la loi sur les repos hebdomadaires lui soient accordées.

Un poste d'adjoint étant créé à l'école de la rue du Lycée, le Conseil s'engage à payer les frais inhérents à cette création.

Mme veuve Grat demande une bourse au Collège de jeunes filles en faveur de sa nièce. — Accordé.

Renvoyé à la commission des travaux publics une demande des habitants de la rue Saint-Géry, pour l'établissement d'une borne-fontaine.

Le conseil autorise le maire à renouveler à M. Jouve le bail du magasin qu'il occupe rue de la Mairie, dans l'immeuble de l'hôtel de ville.

La Société agricole du Lot, demande que le terrain des Petits-Carmes lui soit concédé pour l'établissement d'un jardin. Renvoyé à la commission des finances.

Avis favorable est donné à la détermination de la commission du bureau de bienfaisance par laquelle elle demande que le terrain de l'ancien hôpital de la rue de la Mairie, dans l'immeuble de l'hôtel de ville, soit affecté à un établissement de bienfaisance.

Le conseil vote une somme de 500 francs pour l'aménagement du local destiné à l'habitation du palefrenier de la ville.

M. Suquet donne communication du projet de budget de l'exercice 1909. Le budget se solde de la façon suivante :

Recettes ordinaires..... 395.902 80
Recettes extraordinaires..... 59.427 70

Total..... 455.330 50
Dépenses ordinaires..... 389.192 76
Dépenses extraordinaires..... 59.273 34

Total..... 448 466 10
Soit un excédent de recettes de..... 6.864 40
Le projet de budget est adopté.

M. Périé donne communication de la délibération de la commission administrative de l'hospice qui demande que les propriétés du Payrat et des Capucins lui soient attribuées.

Avis favorable est donné. Sur la proposition de M. Duranc, le Conseil donne un avis favorable à la demande formée par M. Oriac relativement à l'achat pour la somme de 2 000 francs de l'immeuble Sotoul légué à l'hospice.

Avis favorable est donné. M. Duranc propose l'installation de 4 bacs de gaz dans l'avenue de l'abattoir et dans la rue du Pal. Adopté.

Sur la proposition de M. Gayet, le Conseil décide l'enlèvement d'un escalier dans la rue Barry de Saint-Georges et de vendre à raison de 5 francs le mètre carré à M. Bourrières 20 mètres de terrain situé rue Blanqui.

Au sujet de l'élargissement de la rue E. Zola, le Conseil décide d'offrir à l'Etat d'acheter à raison de 5 francs le mètre carré le terrain nécessaire pour cet élargissement.

M. Gibert donne communication du budget primitif de l'hospice qui se solde ainsi :

Recettes : 127 382 fr. 10
Dépenses : 127 382 fr. 10
Adopté.

Par suite des travaux qui se sont exécutés à la Cathédrale, l'Administration des Beaux-Arts demande à la ville la cession d'un mètre de terrain dans la rue de la liberté pour le dégagement de ce monument historique.

La ville accepte la cession mais à la condition que l'Administration des Beaux-Arts s'engage à payer les frais de dégagement du côté de la Préfecture pour l'élargissement de la rue de la liberté.

L'Administration des Beaux-Arts n'accepte pas ces conditions. M. Mauriès, au nom de la Commission des Travaux Publics, propose de rejeter la demande des Beaux-Arts.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.
Et la séance est levée à 9 h. 3/4.

Avis

La préfecture du Lot nous communique la note suivante :

M. le ministre de l'Intérieur informe le public que des billets d'une loterie dite des Représentants de Paris, au capital de deux millions, et mentionnant l'autorisation du ministre de l'Agriculture ont été adressés à des particuliers dans divers départements. L'expéditeur annonçait en même temps au destinataire qu'il avait gagné au tirage du 20 décembre courant l'un des lots indiqués au dos du billet et consistant en des automobiles Renault, des tri-cars Peugeot, des motocyclettes Verner, etc., et réclamait l'envoi par retour du courrier d'une somme d'argent variant entre cinquante et cent francs, pour frais d'emballage et de transport. On se trouve en présence d'une véritable tentative d'escroquerie, attendu qu'il s'agit d'une loterie purement imaginaire qui n'a pas été autorisée.

UNE NOUVELLE ŒUVRE

DE PH. GAUBERT

Rapsodie sur des thèmes Gascons
D'André Grasse, dans le Journal :

Le début de M. Gaubert, au Concert Colonne fut heureux ; sa Rapsodie comporte deux parties bâties sur des thèmes populaires du pays de Gascogne. Le premier morceau, Dans la montagne, est empreint de poésie, joliment coloré, poétique ; j'aime moins le second, Fête, mouvementé et descriptif cependant.

Elève de M. Leneveu, un maître éminent, qui a fourni tant de brillants élèves, sans jamais essayer de contre-carrier leur nature, M. Gaubert, flûtiste de grand mérite, doit être loué pour son ingéniosité dans le développement de ses thèmes, la franchise de son écriture orchestrale, point compacte, affranchie des formules debusystes dont nous sommes rebattus.

De M. Arthur Coquard, dans l'Echo de Paris :

J'arrive à la nouveauté du jour, une Rapsodie, de M. Ph. Gaubert, en deux parties, bâtie sur des thèmes populaires de Gascogne. Les idées très caractéristiques et bien présentées se rehaussent d'une instrumentation pittoresque et colorée. C'est pour le jeune compositeur un début plein de promesses.

De Robert Brussel, dans le Figaro :

M. Gabriel Pierné nous a fait entendre également un morceau symphonique de M. Philippe Gaubert, flûtiste admirable, digne de son maître l'affaire, et compositeur à ses débuts.

Sa Rapsodie, divisée en deux parties (Dans la montagne et Fêtes) est bâtie sur des thèmes populaires gascons. La première de ces parties qui, sauf un épisode plus passionné, se maintient dans une atmosphère mélancolique, me semble être la mieux venue, les idées, si elles ne sont pas très frappantes, sont du moins expressives et ingénieusement présentées ; l'orchestre en est habile, coloré, sans inutile surcharge et d'une excellente sonorité. Le second mouvement dépeint la joie tumultueuse d'une fête populaire. Ce n'est ni la vie ni l'animation qui lui manque, si on ne s'attache qu'à la trépidation et à l'éclat bruyant de l'orchestre ; mais les thèmes populaires qui le composent sont d'un choix moins heureux.

Quoi qu'il en soit, cette première œuvre de M. Gaubert était digne d'être révélée au public. Son instrumentation pittoresque, le sentiment qui anime certains de ses épisodes ont valu à l'auteur un très vif succès.

A quand l'audition à Cahors de l'œuvre de notre compatriote ?

Acte de courage

Mercredi vers cinq heures du soir, deux chevaux attelés à un omnibus, privé accidentellement de son cocher parcouraient la rue du Lycée en se dirigeant vers le boulevard à une allure plus que désordonnée.

M. P. Barrière, lieutenant au 7^e de ligne, qui passait à ce moment se jeta à la tête de l'attelage, et, avec une vigueur et une énergie peu communes, réussit à se rendre maître des animaux après avoir été entraîné pendant une cinquantaine de mètres, évitant ainsi les accidents qui auraient pu se produire dans cette rue particulièrement fréquentée à la sortie des écoles.

Les Appels en 1909

Les réservistes d'infanterie du premier appel, pour lesquels la convocation normale pendant les manœuvres d'automne serait une cause de préjudice par trop grave, devront remettre à la gendarmerie, avant le 15 juin, une demande dûment motivée, adressée à leur chef de corps et faisant ressortir :

1. Si le préjudice causé par la convocation à l'époque des manœuvres d'automne est spécial à l'année courante ou s'il doit se reproduire tous les ans à la même époque ;

2. Si la gravité de ce préjudice serait atténuée par une convocation après les manœuvres d'automne de l'année courante ou avant celles de l'année suivante.

Aucune demande adressée après le 15 juin ne sera transmise par la gendarmerie et examinée par les chefs sauf celles motivées par des circonstances exceptionnelles et impossibles à prévoir, qui se seraient produites après cette date.

Les décisions des chefs de corps seront notifiées à tous les intéressés en même temps, le 1^{er} août au plus tard.

Planteurs de tabac du Lot

La récolte de 1908 ayant produit un nombre considérable de tabacs blancs impropres à la consommation et que l'Administration rejette, le bureau de la Fédération, croit devoir informer les planteurs de l'intérêt très grand qu'ils ont à ne pas mélanger ce tabac avarié avec le bon. Agir autrement serait vouloir faire désapprecier la récolte et rendre impossible l'action défensive des experts des planteurs.

Le Bureau de la Fédération pense qu'il suffira que les planteurs soient prévenus pour qu'aucun mélange ne soit effectué.

Bourse du Travail

On nous prie d'insérer : Dans sa réunion de Décembre, le Comité général de la Fédération des Travailleurs de Cahors a désigné son bureau de la façon suivante pour 1909.

Fédération des Travailleurs
Président : Fraysse Jean ; Vice-présidents : Laucou J.-P., Théron Didier ; Secrétaire général : Paul Alaux ; Secrétaire des séances : Bouzou Léopold ; Trésorier : H. Vialard.

Commission administrative de la Bourse du Travail
Fraysse Jean, Laucou J.-P., Théron Didier, Bouzou Léopold, Périés Louis, Macari Paul ; Péliissis Jules.

Chargés des services
Paul Alaux, secrétaire général ; H. Vialard, trésorier.

Service judiciaire
M^e Louis Lacaze, avocat-conseil.
Bureau de Placement Gratuit pour les Deux Sexes
Madame Alaux.

Nota. — Adresser toutes les correspondances au Secrétaire général de la Bourse du Travail de Cahors.

Cercle républicain radical

L'assemblée générale du Cercle républicain radical a eu lieu jeudi soir. Il a été procédé à la nomination des membres de la Commission.

Ont été élus : MM. Darquier, maire de Cahors ; Carlin, premier adjoint au maire ; Coueslant, directeur du « Journal du Lot » ; docteur Gélis, conseiller d'arrondissement ; Périé, Suquet, conseillers municipaux ; Vachal, secrétaire général, de la préfecture du Lot ; Martin, percepteur ; Blanc, contrôleur des contributions directes ; Doumer, inspecteur primaire ; Nadal, instituteur ; docteur Ausset, Maury, chirurgien dentiste ; M. Costes, ancien sénateur, a été élu président d'honneur.

Navigation

Par arrêté du 23 décembre, M. Capmas (François) est nommé échouier hors classe et attaché, à dater du 1^{er} janvier 1909, dans le département du Lot, au service de la navigation du Lot (ecluse de Montbrun), en remplacement de M. Capmas (Jean) décédé, dont l'emploi d'agent classé est supprimé.

Accidents de travail

Le ministre du travail publie la statistique des accidents de travail du 30 juillet au 1^{er} octobre 1908.

Voici pour le Lot les résultats de cette statistique :

Nombre des personnes blessées : 3.
Cas d'incapacité totale : 1.
Cas d'incapacité partielle : 2.

Dépôt de remonte d'Arillac

Le comité d'achat, pendant le mois de janvier 1909 se rendra à Gramat le jeudi 21, le vendredi 22 et le samedi 23, à 8 heures du matin sur le champ de foire.

MONSIEUR WILCKEN

Chirurgien-Dentiste informe sa clientèle, qu'étant obligé de s'absenter, son cabinet sera fermé du 25 Décembre au 3 Janvier inclus.

Musique du 7^{me} de Ligne

PROGRAMME DU 27 DÉCEMBRE

Salut Lointain (Allégo) Doring
Faust (Prélude) Gounod
Fascination (Valse) Marchetti
Rigoletto (Fantaisie) Verdi
Le Roi des Mers Gurtner
Allées Fénélon, de 3 h. à 4 heures

Nos DÉPÊCHES

Télégrammes reçus hier :

Paris, 25 Décembre, 1 h. 30 s.

Un attentat contre M. Fallières

M. Fallières, président de la République, a été victime, pendant une promenade matinale, d'une agression. Place de l'Etoile, un garçon de café, nommé Jean Mathis, essaya de le terrasser. M. Ramondou, secrétaire général de la Présidence et des agents se jetèrent sur l'agresseur et le maîtrisèrent. Fouillé, Jean Mathis fut trouvé porteur de documents prouvant son affiliation à ligue politique d'opposition.

Télégrammes reçus aujourd'hui :

Paris, 26 Décembre 7 h. 25 m.

L'attentat contre Fallières

Tous les journaux de ce matin blâment l'attentat contre M. Fallières : seule (« l'Action Française ») approuve l'acte de Mathis dont elle déclare partager les sentiments.

Mort du général Février

Le général Février est mort à Grenoble.

A la Conférence de la Haye

L'Autriche a adressé aux puissances une note-circulaire exprimant le désir que la discussion de l'annexion de la Bosnie précède la Conférence.

Les affaires d'Orient

Le roi Edouard VII a chargé le comte Wensdorff de demander à l'empereur François-Joseph son adhésion au principe de l'indemnité pécuniaire de la Turquie.

AGENCE FOURNIER

Arrondissement de Cahors

Arcambal

Terrible accident. — Lundi dernier, chez M. Girma, avait été laissé au milieu de la cuisine, un chaudron rempli d'eau bouillante.

La fillette, âgée de près de 3 ans,

s'étant approchée, tomba dans le chaudron.

A ses appels, on accourut, et on la retira au plus vite de la triste situation dans laquelle elle se trouvait, malheureusement la fillette avait presque toutes les parties du corps brûlées.

Malgré les soins empressés de M. le docteur Gélis, la malheureuse enfant a succombé mardi soir au milieu d'atroces souffrances.

Dans cette douloureuse circonstance, nous adressons à M. Girma et à sa famille l'expression de nos sincères condoléances.

Espère

Société de Secours Mutuels. — La Société de Secours Mutuels « L'Union des Travailleurs » d'Espère, se réunira le dimanche 27 en un grand banquet.

A 3 heures du matin, réunion générale des membres chez M. Valet.

Compte rendu de la situation financière et morale de la Société. Paiement des cotisations ; élection d'un administrateur ; admission de nouveaux membres.

A 10 heures, présentation de la bannière offerte à la Société. Les fanfares de Luzech et de Mercuès doivent assister aux réunions et cérémonies diverses.

Le banquet aura lieu à midi.

Après le banquet, un concert public sera donné par les fanfares, de 3 à 4 heures sur la place publique.

Le soir grand bal de nuit.

Luzech

Soirée de famille. — Le concert annoncé, offert à ses membres honoraires par notre excellente société musicale, eut lieu dimanche dernier à l'heure indiquée. Ce fut un grand succès.

Dès 7 h. 1/2 toutes les places étaient prises. La vaste salle de spectacle, richement ornée et décorée pour la circonstance, fut rapidement envahie.

On s'y entassait vraiment, et beaucoup de personnes, ne trouvant où se caser, durent même se retirer, regrettant de s'être trop attardées.

Le programme, fidèlement exécuté intéressa vivement le public qui, par des applaudissements nourris et répétés, manifesta à plusieurs reprises, sa satisfaction et sa joie.

La place nous manque pour entreprendre de féliciter individuellement, comme il conviendrait, tous ceux qui contribuèrent au succès éclatant de cette belle fête de famille.

Mais nous devons une mention toute spéciale, à Mme Lapeyre et à Mlle M. Mauriol qui, sans se préoccuper des ridicules préjugés, prêtèrent gracieusement leur précieux concours aux organisateurs. Leur voix pure et harmonieuse impressionna tout le monde : elles furent charmantes de bonne grâce.

M. Deltheil se fit remarquer par sa voix chaude, souple et caressante dans deux jolies romances sentimentales.

Avec ses chansons et monologues réalistes, genre Bruant, M. F. Talou, se révéla artiste accompli, le public le lui montra bien, car il fut très applaudi et plusieurs fois rappelé.

M. Paul Peyras dit gentiment son monologue, et MM. Emile Gironde et Baraffitte, doués d'un réel talent artistique qu'il a cessé de connaître depuis de trop longues années.

Font partie du Comité : MM. Deltill, Carrie, Jeanfreu, Brugières, Capmas, Calassou, Leygues, Combes, Guingal, Crayssac, La-maries, Caumont, Cure, Bercegol, Prady, Niel, Delcaillau, Maratuech, Rigal, Molinié, Fournier.

cain pour être exposé non pas aux projectiles du Canou puisqu'il est ramené à la sacristie ; mais aux foudres de l'Eglise et de la gent cléricale qui nous montre les dents et ne demande qu'à mordre.

Vraiment ces messieurs ont de l'aplomb.

Un groupe de vrais républicains.

Montcuq

Ecole primaire supérieure de Jeunes Filles. — Nous sommes heureux d'annoncer aux familles qu'un cours de dactylographie et de sténographie sera organisé à l'école à la rentrée de janvier. C'est là un enseignement nouveau destiné à former des sténo-dactylographes si recherchés aujourd'hui dans le commerce et les grandes Administrations de l'Etat.

Puy-l'Evêque

Conférence publique. — Dimanche 20 décembre à 2 heures du soir, sous les auspices du Comice agricole de Puy-l'Evêque, a eu lieu dans une salle de la mairie, la conférence précédemment annoncée de M. Tuzet.

Dans un langage clair et précis, d'une voix chaude et vibrante, M. Tuzet, après avoir fait un appel pressant à la bonne volonté de tous les agriculteurs pour assister aux réunions où sont discutés leurs intérêts, nous fait un compte-rendu très intéressant et très instructif de l'exposition des vins du Midi de la France, qu'il a organisée à Bruxelles. Il en tire comme conclusions particulièrement intéressantes pour notre région :

1^o Que la Belgique peut devenir un débouché très important pour les vins français.

2^o Que les vins du Lot ont eu tout particulièrement la faveur du consommateur belge.

3^o Qu'une bonne partie des vins du Lot pourrait trouver un écoulement en Belgique à des prix rémunérateurs à la condition d'établir un type uniforme du vin du Lot variant très peu d'une année à l'autre, par des coupages rationnels, et de rendre ces vins marchands par diverses opérations de chai.

Il nous montre ensuite combien cette préparation commerciale de nos excellents vins est difficile à réaliser par chaque propriétaire en particulier ; mais aussi combien elle devient facile par l'union de ces mêmes propriétaires, par la création d'une cave coopérative.

Il termine en demandant à l'Assemblée de constituer un comité pour rechercher une solution pratique.

Des applaudissements très nourris ont montré au dévoué Inspecteur de la Cie d'Orléans, que sa par le avait été goûtée par ses auditeurs devenus très nombreux, et la nomination séance tenante du Comité d'étude réclamé par lui, qu'il avait été compris.

Nous adressons à M. Tuzet, tous nos remerciements pour l'intérêt qu'il porte à notre région, et nous comptons encore sur tout son dévouement pour aider les agriculteurs dévoués qui ont accepté la tâche difficile et délicate de transformer en les adaptant aux besoins de notre époque, les opérations traditionnelles, pour ne pas dire souvent routinières, de la préparation et de la vente de nos vins, à mener à bonne fin cette œuvre qui ramènerait dans notre pays la prospérité qu'il a cessé de connaître depuis de trop longues années.

Font partie du Comité : MM. Deltill, Carrie, Jeanfreu, Brugières, Capmas, Calassou, Leygues, Combes, Guingal, Crayssac, La-maries, Caumont, Cure, Bercegol, Prady, Niel, Delcaillau, Maratuech, Rigal, Molinié, Fournier.

Arrondissement de Figeac

Bretenoux

Perception. — Par décret, M. Pertuis est nommé percepteur de Bretenoux.

Figeac

Employés de commerce. — Dans leur dernière réunion, les employés de commerce, de banque et comptables ont décidé que le banquet annuel aurait lieu le dimanche 3 janvier, à l'hôtel Redoules.

A cinq heures du soir, réunion au café Central ; à six heures, banquet ; à huit heures, café chez M. Fraud, limonadier, boulevard Labernade ; à neuf heures, grand bal dans une des salles du café Central ; à minuit, farandole lumineuse dans le vaste jardin du café.

N.-B. — Ne seront admises au bal que les dames porteuses d'une carte d'invitation.

Arrondissement de Figeac

Bagnac

Le crime de Bagnac. — L'instruction de cette affaire sensationnelle, qui à Bagnac continue à intéresser l'opinion publique, se poursuit très activement.

Le meurtrier Teulière se cramponne toujours à son système de défense. Il a tué sa femme parce qu'elle avait des intelligences avec le garçon coiffeur et c'est sous cette impression qu'il s'est débarrassé de l'adultère.

Parfois, dans la prison, il simule un état d'esprit tendant à faire croire à un dérangement cérébral produit par l'inconduite de sa femme, mais le gardien-chef lui impose silence et Teulière obéit docilement.

Ajoutons qu'il n'a pas négligé de charger une personne de Bagnac du recouvrement des sommes qui lui étaient dues par les abonnés de son magasin de coiffure.

Lacapelle-Marival

Cambrioleurs d'églises. — Dans la nuit du 21 au 22, un voleur, encore inconnu, s'est introduit, avec escalade et effraction, dans l'église de Lacapelle. Après avoir fracturé le tronc de saint Antoine et s'être emparé de son contenu, le voleur est reparti en laissant sur les lieux une échelle qui lui avait servi à s'introduire dans l'église.

Arrondissement de Gourdon

Bibliothèque pédagogique circulante d'arrondissement. — AVIS :

Les Instituteurs et Institutrices membres de la Bibliothèque pédagogique circulante de l'arrondissement de Gourdon sont informés que tous les ouvrages composant les deux derniers achats, viennent d'être confiés au relieur qui les gardera un mois environ.

Le service des prêts pour ces ouvrages sera donc suspendu jusqu'au 5 février 1909.

Le Secrétaire-Bibliothécaire,
J. AURICOSTE.

Souillac

Obsèques du capitaine Clavel. — Les obsèques du capitaine Clavel auront lieu dimanche prochain 27 courant, à une heure de l'après-midi.

Le cortège partira de l'hôtel de ville, où la famille recevra à partir de midi.

Les Sociétés et les diverses délégations devront se rendre à 1 heure moins un quart devant la mairie, où on leur indiquera leurs places dans le cortège.

La ville de Souillac prépare au capitaine Clavel, tue le 13 mai dernier au combat de Bou-Denib, des funérailles dignes de sa mort glorieuse.

L'importance des délégations annoncées, et l'empressement d'une population en deuil feront de cette cérémonie une importante manifestation patriotique.

Ussel

Soirée récréative. — Un public très nombreux assistait, dimanche dernier, à la première fête organisée, cette année, par nos maîtres d'école. Après une intéressante causerie, avec projections lumineuses, sur Paris moderne, les élèves des deux écoles ont récité de jolis morceaux de poésie et exécuté une dizaine de chants choisis dans le recueil de Boucho.

Les auditeurs se sont retirés satisfaits de l'agréable soirée qu'ils ont passée.

Avis. — M. St Destrieu, instituteur à Ussel, prêterait une lanterne à projections à un collègue qui pourrait, en revanche, lui prêter un gramophone.

Salviac

Foire. — Favorisée par un temps magnifique, notre foire du 21 a été la plus importante de l'année, toutes nos rues et nos places regorgeaient de monde, à certains endroits la circulation était très difficile, aussi nos débitants ont fait de nombreuses affaires.

Beaucoup de transactions sur les foires ; les bœufs gras et d'attelage se sont bien vendus ; les moutons gras ont trouvé facilement preneurs, vente plus lente sur les moutons destinés à l'élevage.

A la Halle, bien approvisionnée, le blé a valu 18 fr. ; le maïs 13 à 14 fr. ; les noix 13 fr., l'hectolitre.

Beaucoup de jardinages écoulés à de bas prix.

Une grande quantité d'œufs gras vendus à 1 fr. 80 et 1 fr. 90 le kilogramme ; la volaille a valu 1 fr. 10 et 1 fr. 20 et les œufs de 1 fr. 15 à 1 fr. 20 la douzaine.

Environ 40 quintaux de truffes apportées, vendues de 10 à 11 fr. le kilogramme ; on avait rarement vu de si belle marchandise ; nous avons pu voir quelques tubercules d'une grosseur prodigieuse, l'un d'eux pesait 700 grammes, un autre 520, nombreux étaient ceux de 300 à 350 grammes.

Gibier rare, lièvres de 5 fr. 50 à 6 fr. ; lapins de garenne de 1 fr. 50 à 1 fr. 75 ; perdreaux rouges 2 fr. 10 à 2 fr. 20 ; gris 1 fr. 60 ; palombes, 0 fr. 90 ; grives 0 fr. 60 ; tourds, 0 fr. 30.

Pas d'accident à signaler.

Chez nos voisins

Lot-et-Garonne

FUMEL

Conseil municipal

Le conseil municipal s'est réuni mercredi soir, 23 courant, sous la présidence de M. Roufflé, maire.

M. Lescoul, nommé secrétaire, donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adoptée sans observation.

Le maire expose ensuite au conseil qu'à la suite de la demande formulée par les quartiers du Passage demandant le rétablissement du chemin qui reliait le village de Pons à la route nationale, il fut demandé à la compagnie d'Orléans l'autorisation de placer une barrière afin de relier les 2 tronçons de chemin. Cette dernière a répondu que l'autorisation était donnée moyennant que la commune paie 600 francs, somme prévue pour les frais. Adopté. Le maire est autorisé à voir M. Bonafous qui avait empiété sur ce chemin et à réclamer à ce dernier les droits de la commune. Adopté. MM. Dumeau et Leygues sont désignés pour voir les riverains de ce chemin et recueillir des souscriptions.

Chemins ruraux. — Le chemin de Breton ayant été ois dans la liste présentée à la dernière séance, le maire avait chargé M. Prunier de compléter son rapport en comprenant les dépenses prévues pour la mise en état de ce chemin. Ces dépenses s'élevaient à la somme de 1 650 francs, ce qui porte au total 5 650 francs. Des souscriptions seront recueillies auprès des riverains et l'adjudication aura lieu tout de suite après.

Le maire est autorisé à demander à M. Desfarges le prix pour le placement de 16 lampes électriques nouvelles, pour compléter l'éclairage de la ville et de la banlieue. M. Cabanne rend compte de la démarche qu'il fit auprès du curé de Fumel en compagnie de MM. Martin et Duron. Le curé ne voulant pas créer un conflit avec la municipalité, paiera les réparations dont le curé était demandé à cette dernière. Le maire donne lecture d'un vœu émanant de la Ligue des Droits de l'homme et relatif à la création d'œuvres post-scolaire ; ce vœu est chaleureusement défendu par M. Lescoul. Le maire

répond qu'il a déjà pensé à tout cela puisqu'il a fait des démarches en vue d'organiser une conférence à ce sujet. M. Pabon, avocat à Villeneuve, viendra faire cette conférence dimanche prochain à 3 heures de l'après-midi.

Cette création d'œuvres post-scolaires tant demandée par le parti républicain, n'aura pas, nous le craignons, toute l'ampleur désirée car nous n'avons pas encore vu que la municipalité prenne carrément parti pour elle, au contraire, dans l'escarmouche qui a eu lieu aujourd'hui on sentait qu'il y avait gêne. Quand donc nos édiles diront franchement et publiquement qu'ils feront tout leur possible pour combattre de toute leur force et par tous les moyens les organisations cléricales existant à Fumel en leur opposant des œuvres vraiment laïques et puissamment organisées.

De la façon dont marchent les choses, cela n'a pas l'air d'être pour demain.

L'ordre du jour étant encore très chargé la séance est renvoyée. Séance levée à minuit.

A Vendre

UNE MAISON AVEC JARDIN

Située à Monsempron
BONNE OCCASION

S'adresser à M. FRAYSSINET, à Fumel (Lot-et-Garonne).

Bibliographie

Cette semaine, paraît le premier numéro de la troisième année du *Journal de l'Université et Annales*. Ce journal, dont le succès et le tirage ne cessent de croître, reproduit le texte intégral des conférences faites à la célèbre Université de la rue Saint-Georges, où se presse tout Paris et qui a renouvelé l'enseignement des jeunes filles. Le journal permet de suivre à distance ces leçons incomparables. Le numéro de ce jour contient les conférences de M. Mabilleau (*l'Humanité meilleure par la femme*) ; de M. Frédéric Masson, de l'Académie française (*Le Sacre de Napoléon*) ; de M. Jean Richepin, de l'Académie française (*les Personnalités de Rabelais*) ; de M. Henry Roujon, de l'Institut (*la Grande Catherine*), etc...

En vente partout, le numéro 60 centimes.

L'incontinence nocturne d'urine

constitue une infirmité couteuse, antihygiénique, et désagréable surtout à un certain âge. Cette infirmité disparaît rapidement et complètement par l'emploi des

Pilules Belges

prix du flacon 1 fr. 50. Se trouvent dans toutes les bonnes Pharmacies.

Dépôt à Cahors, Grande Pharmacie de la CROIX ROUGE.

Pour recevoir les Pilules Belges franco à domicile il suffit d'adresser une valeur postale de 1 fr. 50 par boîte à M. E. REYGASSE, A., pharm. à Lacapelle-Marival (Lot).

AVIS

Nous avons le plaisir d'informer le public que la photographie SÉRÉNI, de Bordeaux a décidé de prolonger le séjour de ses succursales récemment installées à Cahors, 3, rue François Caviole, en face le Couvent des Dames de Nevers.

La photographie SÉRÉNI, offre tous jours à toute personne lui commandant une douzaine de cartes sur platine, un superbe grand portrait. C'est une ressource inespérée pour les personnes qui, à l'occasion des nouvelles Etrennes, ne savaient où trouver le cadeau à la fois utile et agréable, toujours accueilli avec plaisir.

Le grand portrait-prime de la photographie SÉRÉNI, sera cet hiver le cadeau à la mode, étant à la portée de toutes les bourses. La photographie SÉRÉNI, livre en effet ses cartes sur platine, à partir de 15 francs la douzaine, portrait-prime compris.

PROPRIÉTÉ à VENDRE

à Terre-Rouge

en terre labourable

Eau, agrément et rattaché

Ecrire pour visiter, à M. VIGOU-ROUX, pharmacien à Castelfranc.

LE BON FUMEUR
NE VEUT PLUS FUMER
d'autre Papier à Cigarettes
QUE LE
Zig-Zag
GOMMÉ
NON GOMMÉ
et BOUT LUSTRE
Le Zig-Zag se vend exclusivement
dans les débits de tabac
FUMEURS, EXIGEZ-LE PARTOUT!

LES MONTRES JUST
(MARQUE FRANÇAISE)

B. joierie VERDIER
CAHORS, 67, boulevard Gambetta, CAHORS

Atelier de Tapisserie

JEAN MISPOULIÉ
TAPISSIER
41, Rue Saint-Urcisse, CAHORS

Vente et pose de papiers peints. — Fabrication et réparation de sommiers élastiques et de sièges en tous genres. — Confection de rideaux. Cardage de laine, crin, étoupe, etc.

TRAVAIL SOIGNÉ
PRIX MODÉRÉS

PARAPLUIE REVEL
3.90-5.90-7.50-10.50-16.50
Supérieurs à l'usage
DÉPOSITAIRE A CAHORS
M^{ou} LADEVÈZE, Grand Bazar du Lot

Bulletin Financier
Paris, 23 Décembre.

Le marché se montre aujourd'hui plus faible et un léger recul se produit sur l'ensemble de la cote.

D'autre part les affaires sont presque nulles en raison de l'approche des fêtes.

La Rente française perd 10 centimes à 96,67.

Les fonds russes sont en baisse. Le 3 0/0 1891 est à 72,60, le 1896 à 70,20, le 5 0/0 nouveau à 100,27 et le Consolidé à 86,30.

L'extérieure espagnole se maintient à 97,05 et le Turc recule à 93,75.

Les chemins français ne sont pas cotés à termes.

Nos établissements de Crédit s'inscrivent : la Banque de Paris à 1554, le Comptoir National d'Escompte à 706, le Crédit Foncier à 735 et le Crédit Lyonnais à 1209.

L'action de l'Ouest Africain français s'avance à 504 et la part à 281.

Les obligations 5 0/0 et 1^{re} hypothèque du Port de Para clôturent à 455,50.

La société Pyrénéenne d'Energie électrique vient d'augmenter son capital actions de 6.500 000 fr. à 8.000.000 de fr. L'émission des actions nouvelles faite au pair a obtenu le plus grand succès ; elle est close, et la déclaration de souscription a eu lieu le 17 courant.

NE VOUS LAISSEZ PAS TROMPER
EXIGEZ DES BILLETS DE LOTERIE

MAISON DE RETRAITE DES ARTISTES

La Première Grande Loterie à Tirer

Cette Grande Loterie Nationale offre
1^{er} Gros Lot 2^o Gros Lot 3^o Gros Lot

621.100 de Lots dont 3 gros Lots

250.000' 100.000' 50.000'

Prix du Billet : UN fr. plus 221.100' de Lots divers. Tirage PROCHAIN le 15 FÉVRIER

Tous ceux qui désirent participer au tirage, devront prendre DES MAINTENANT leurs BILLETS mis en vente dans tous les bureaux de Tabac, Librairie, Joujoues. Pour les envois à domicile, s'adresser au Siège de la Loterie, 110, boulevard Sébastopol, Paris, où tout acheteur de 5 BILLETS recevra gratuitement le liste officielle des numéros gagnants. Joindre 0 fr. 10 pour le port. Pour les envois en timbres ajouter 0 fr. 40 pour le change.

Exigez des BILLETS de la Loterie des Artistes.

MARCHÉ DE LA VILLETTE

Jeudi 24 Décembre 1908

ESPÈCES	ENTRÉES DIRECTES		RENOVI	PRIX PAR 1/2 KILOG.		
	au Marché et à l'abattoir			1 ^{re} qualité	2 ^e qualité	3 ^e qualité
Bœufs.....	1.225		75	0,86	0,82	0,75
Vaches.....	405	791		0,84	0,76	0,68
Taureaux....	159			0,76	0,72	0,68
Veaux.....	1.168	874		1,15	1,10	1,00
Moutons....	9.752		916	1,10	1,05	1,00
Porcs.....	3.735	8.610		0,55	0,53	0,51

OBSERVATIONS. — Vente plus facile sur les bœufs, veaux et porcs, calme sur les moutons.
Les provenances du Lot, du Lot-et-Garonne, Aveyron et Cantal ne peuvent être classées qu'en deuxième et troisième qualité.

Chemin de fer d'Orléans

Relations avec l'Espagne et le Portugal

Il est délivré :

- A) Au départ de Paris (Quai d'Orsay) :
- 1^o Pour Madrid, Valladolid, Saragosse et Saint-Sébastien, via Bordeaux-Irun ;
- a) Des billets directs simples ; b) des

billets d'aller et retour individuels valables 30 jours, avec faculté de prolongation ;
c) des billets d'aller et retour collectifs de famille valables 45 jours, avec faculté de prolongation ; réductions variant de 20 à 40 %, suivant le nombre de personnes.
Enregistrement direct des bagages.
Faculté d'arrêt, tant en France qu'en Espagne, à un certain nombre de points.
2^o Des billets d'aller et retour valables 30 jours pour Lisbonne et Porto.
3^o Des billets d'aller et retour directs

pour Port-Bon (avec retour au départ de Cerbère), via Tours, Bordeaux, Narbonne à l'aller et via Narbonne, Montauban, Limoges, au retour ou inversement, validité 13 jours.

B) Au départ de Paris et de toutes les gares du réseau :

A l'époque de Pâques, des billets d'aller et retour individuels à prix exceptionnellement réduits, pour Madrid et pour Séville. Ces prix ont été en 1908 :

Pour Madrid : de 150 fr. en 1^{re} classe, de 105 fr. en 2^e classe ;
Pour Séville : de 190 fr. en 1^{re} classe, de 135 fr. en 2^e classe.

C) Au départ de Paris et des principales gares du réseau.

1^o Des billets demi-circulaires espagnols, comportant 6 itinéraires, conjointement avec des billets français dont l'itinéraire comporte la sortie de France par Port-Bon et la rentrée en France par Hendaya ou réciproquement.

2^o Des billets circulaires espagnols, à itinéraire facultatif, conjointement avec des billets français comportant, soit la sortie et l'entrée par le même point frontière, soit l'entrée en Espagne par Irun, et la sortie par Port-Bon ou inversement.

D) Au départ de Paris, Orléans, Blois, Tours, Châtelleraut, Poitiers, Angoulême, Le Mans, Vierzon-Ville, Bourges, Châteauroux, Montluçon, Limoges-Bénédictins-Périgueux, Aurillac, Cahors, Tulle, des billets directs avec enregistrement direct des bagages pour Barcelone ou réciproquement.

FÊTES DE NOËL 1908

ET DU

Premier de l'An 1909

Validité exceptionnelle des billets Aller et Retour

A l'occasion des Fêtes de Noël 1908, et du Premier de l'An 1909, la Compagnie d'Orléans rendra valables du Mercredi 23 décembre au dernier train du Mercredi 6 janvier, les billets Aller et Retour ordinaires à prix réduits, délivrés aux prix et conditions des tarifs spéciaux G. V. n^{os} 2 et 102.

Ces billets conserveront leur durée normale de validité lorsqu'elle expirera après le 6 janvier.

Si vous voulez avoir des PORCS

GROS, GRAS, ROSES,

Toujours de bon appétit,

Demandez à votre pharmacien,

La poudre Américaine du Dr Jacob.

Prix de la boîte 1 fr. 25

Le propriétaire gérant : A. COUESLANT

DEPOT A CAHORS :

pharmacie ARTIGUE

A PRAYSSAC :

pharmacie DU VERDIER

DEPOT pour le GROS :

pharmacie VIGOUROUX

A CASTELFRANC

LA KABILINE
Véritable teinture des Ménages.
POUR
TEINDRE SOI-MÊME
et rendre neufs ses Vêtements
LA KABILINE
Adoptée par les Personnes économistes
LA KABILINE
Vendue dans le monde entier
ESSAYEZ-EN!
Le Paquet : 40 Centimes

A. WILCKEN

CHIRURGIEN-DENTISTE
DIPLOMÉ

DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE
L'ÉCOLE DENTAIRE DE PARIS

DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA

ET DE

L'ÉCOLE NORMALE

D'INSTITUTEURS

Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h.

69, BOULEVARD GAMBETTA

EN FACE LE CAFÉ TIVOLI

M. Wilcken n'a pas d'OPÉRATEURS

IL GARANTIT SON TRAVAIL

ATTENDU QU'IL EST FAIT PAR

LUI-MÊME

FEUILLETON DU Journal du Lot 16

LES NUITS DE PARIS

Par Pierre ZACCONE

Première partie

III

Le Boom-upas

Ivre de joie d'avoir sauvé Sylvia, ivre d'amour, fou de douleur en même temps d'avoir un rival heureux après de celle qu'il adorait, il avait besoin d'être seul, de respirer le grand air, de s'arracher aux manifestations de reconnaissance que lui prodiguait toute la maison du banquier.

Il recommanda donc quelques prescriptions insignifiantes et s'enfuit à son tour de cette maison où sa raison aurait fait naufrage, s'il y était resté plus longtemps.

Une fois dans la rue, l'air vif du soir le frappa au visage... son sang se calma, ses artères battirent avec moins de violence, et il put enfin renouer ses idées et réfléchir sur les diverses circonstances qui composaient le drame dont il venait d'être témoin et acteur à la fois.

Le souvenir du personnage qui l'avait mêlé à toute cette affaire se présenta le

premier à son esprit, et, avec ce souvenir, tous les faits inexplicables qui avaient accompagné les événements de ce jour et de la veille.

Il y avait au fond de tout ce qui s'y était passé une énigme dont il cherchait vainement le mot et qu'il voulait trouver à tout prix.

Jusqu'alors il avait obéi passivement à une volonté plus puissante que la sienne. Les événements avaient d'ailleurs, commandé impérieusement ; il ne pouvait pas reculer, il avait dû aller jusqu'au bout.

Mais il ne lui convenait pas de s'aventurer plus avant sur cette pente, où il craignait de laisser son honneur, et il voulait savoir enfin ce que c'était que cet homme qui était venu à lui, qui lui avait imposé ses volontés, et dont il ne connaissait pas même le nom.

Quel but était le sien ? quel intérêt le poussait ? qu'attendait-il de Franck ?

Autant de ces questions auxquelles il allait demander des réponses précises et catégoriques.

Comme il tournait l'angle de la rue, il se trouva en face de son homme.

Il s'arrêta.

L'inconnu venait à lui.

— Je gage que vous n'êtes pas fâché de me rencontrer ? dit ce dernier à Franck en l'abordant.

— Je ne m'en cache pas, répondit le jeune docteur, déguisant mal son éton-

nement de se voir ainsi deviné.

— Oh ! je connais les hommes, poursuivit l'inconnu, et vous n'êtes pas différenciés des autres. Mille questions se pressent en ce moment sur vos lèvres.

— Vous êtes donc devin ?

— Peut-être...

— Vous raillez.

— Comme Méphistophélès railait avec le docteur Faust.

— Savez-vous que vous avez à mes yeux plus d'un point de ressemblance avec le démon du drame allemand ?

— Vous me flattez.

— Tout ce qui s'est passé m'épouvante.

— Croyez-vous à la magie ?

— Je ne crois pas du moins que vous soyez un être surnaturel.

L'inconnu sourit.

— Bah ! dit-il, Cagliostro n'était pas un être surnaturel, c'était un esprit profond, et voilà tout.

— Je ne crois pas à la science intuitive de Cagliostro, répondit Franck, qui, malgré lui, commençait à être frappé de l'assurance de son interlocuteur.

— Et pourtant, Cagliostro qui connaît le fond de votre cœur, qui sait interpréter vos pensées les plus secrètes, qui connaît tout votre passé comme s'il n'eût jamais quitté vos côtés, pourrait vous prédire des choses étranges.

— Quoi donc ? demanda Franck, moitié incrédule, moitié ébranlé dans son

scépticisme.

— Vous ne croiriez pas à mes prédictions. Seulement pour vous donner confiance, je puis vous tracer l'itinéraire que vous avez suivi dans vos voyages depuis trois ans.

— Vous m'intriguez.

— En 1841, vous aviez vingt-deux ans, vous parcouriez les Etats-Unis, étudiant les mœurs des peuples libres.

— En effet, mais vous...

— Moi, instruit des sciences des hommes civilisés, je cherchais les secrets des peuples sauvages ; je me suis souvent mêlé aux naturels des Etats de l'Union. Plus tard, en 1842 on vous aurait rencontré dans la République de l'Equateur, explorant la flore des Andes.

— Vous m'effrayez !

— Rassurez-vous, je cherchais parmi les sauvages de l'Amérique du Sud les mystères de ce terrible poison dont ils se servent pour rendre mortelles les blessures de leurs flèches. Plus tard encore, emporté sur un vaisseau hollandais, vous avez parcouru les résidences javanaises. L'ardeur de vous instruire vous poussait ; qu'avez-vous appris ? des formules ; quelle est votre puissance ? vous tremblez devant une jeune fille dont vous n'avez pas su deviner la valeur. Vous avez appris enfin comme on apprend dans les livres. Vous avez une grande ingénuité dans le cœur, une for-

te envie de faire le bien au fond de votre esprit, et dans vos sens des désirs immenses. Avec de telles dispositions vous serez perpétuellement la dupe des autres et la dupe de vous-même, à moins qu'il ne se rencontre sur votre route quelque nature forte, énergique et positive, qui vous ouvre, comme Méphistophélès à Faust, la route de la vie réelle ; vous seriez encore à vous morfondre, amoureux transi que vous êtes, si je n'avais pas saisi le hardi expédient qui du même coup, vous a jeté au sein de la famille de celle que vous aimez et qui fait de votre belle une perpétuelle obligée.

— Oh ! je sais tout ce que je vous dois, dit Franck avec un élan, et ma reconnaissance...

— Peut se tenir tranquille, car elle n'a que faire ici.

Ces mots dits d'un ton froid, glacé-ment Franck ; il referma sa main près de son cœur.

L'inconnu vit le mouvement et fit un signe de tête :

— Vous êtes un jeune homme plein d'illusions, reprit-il aussitôt, et vous croyez aux mystérieux protecteurs, mais vous vous trompez, du moins en ce qui me concerne.

— Mais enfin dans quel but avez-vous agi ?

— Dans un but personnel.

— Et je ne puis le connaître ? demanda le docteur violemment intéressé par

les réticences de son interlocuteur.

— Qui de nous n'a pas son but caché ? Vous-même vous fréquentez peu les hommes, vous aimez la solitude, et qu'est-ce que vous trouvez au fond de vous ?

— Un amour limpide et profond.

— Hum ! il est trop agité pour n'être pas troublé, et trop troublé pour être profond.

— Vous êtes négateur ?

— Je ne nie pas toutes les impressions de l'âme, puisque j'en vois une forte et ineffaçable au fond de la vôtre.

— Que voulez-vous dire ? demanda Franck qui tressaillait.

— Je veux dire qu'il est des êtres mystérieux qui portent dans un coin ignoré de leur esprit un souvenir terrible, et que ce souvenir terrible fait naître des projets implacables.

— Expliquez-vous, dit le jeune docteur, qui, à ces mots, manifesta un trouble visible et une grande stupeur.

Mais l'inconnu parut n'y prendre pas garde.

— Tenez, dit-il alors, et comme s'il eût voulu lui-même donner un autre tour à la conversation, voulez-vous m'accompagner demain à quelques lieues de votre domicile ; j'ai l'intention d'acheter une propriété sur les bords de la Bièvre, nous la visiterons ensemble.

— Je ne sais, dit Franck hésitant.

(A suivre.)

Imprimerie A. Coueslant

1, Rue des Capucins, CAHORS

IMPRIMEUR :

De la Compagnie d'Orléans, de la Compagnie des Chemins de fer Nogentais

DE L'UNION FRANÇAISE ANTI-ALCOOLIQUE, DE L'UNION FRANÇAISE DES FEMMES POUR LA TEMPÉRANCE

de la Société française de Tempérance de la Croix-Bleue

du Club Cévenol, des Syndicats d'Initiative départementaux

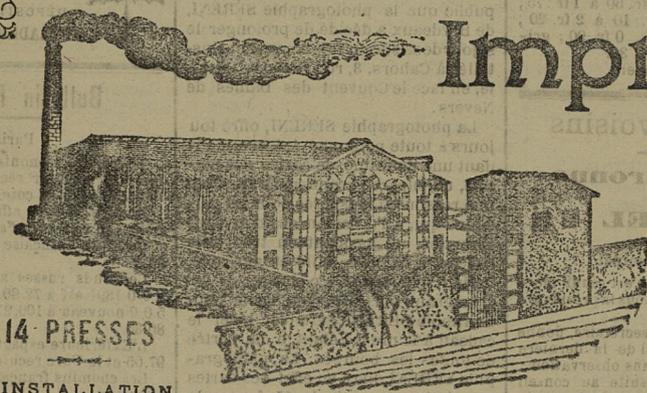
des Associations des Anciens Elèves :

de l'École Normale des Instituteurs de la Seine,

DE L'ÉCOLE NORMALE DES INSTITUTEURICES DE LA SEINE,

du Lycée Fénelon et du Lycée Molière

de nombreuses publications médicales, sténographiques et anti-alcooliques, etc., etc., etc.



14 PRESSES

INSTALLATION

A vapeur et à l'électricité.

OUVRAGES DE LUXE, TRAVAUX EN TOUS GENRES (ADMINISTRATIFS & COMMERCIAUX)

BROCHURES, JOURNAUX ILLUSTRÉS, PÉRIODIQUES, MÉMOIRES & THÈSES

CIRCULAIRES, PROSPECTUS, AFFICHES, LABEURS

Étiquettes, Enveloppes, Têtes de Lettres, Factures, Registres

TABLEAUX, PROGRAMMES, CARTES COMMERCIALES, MENUS

Mandats, Souches, Lettres de Naissance, Mariage et Décès

CARTES DE VISITE

PRIX MODÉRÉS